

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 39 (1913)  
**Heft:** 9

## **Sonstiges**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

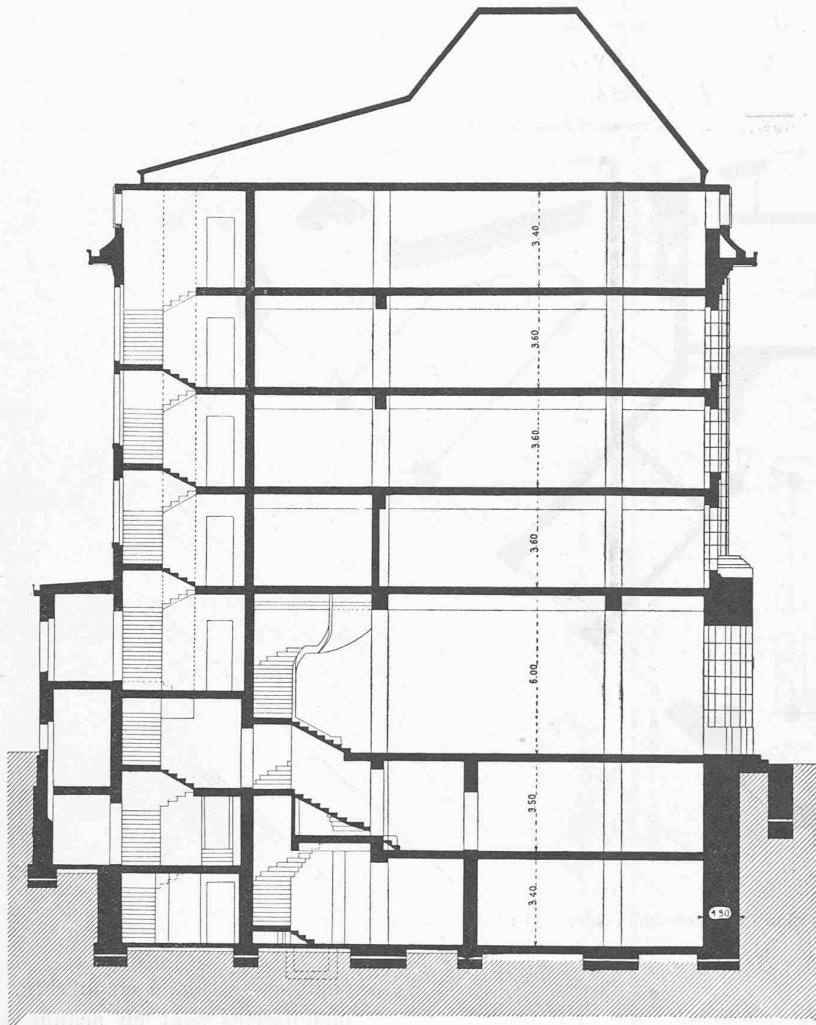
### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## L'HOTEL DE LA BANQUE FÉDÉRALE, A LAUSANNE



Coupe. — 1 : 250.

Architectes : MM. Monod et Laverrière.

Le jury chargé d'examiner les projets sera composé de : MM. Henri Meyer, architecte, Lausanne ; Frédéric Broillet, architecte, Fribourg ; Otto Schmid, architecte, Veytaux-Chillon ; Paul Rosset, architecte, directeur des travaux de la Ville, Lausanne ; Marius Besson, président de la Société catholique romaine de l'avenue de Rumine, Lausanne ; François Pahud, curé de Lausanne ; Maxime Reymond, publiciste, Lausanne.

Une somme de 7000 francs est mise à la disposition du jury pour être répartie entre les trois ou quatre projets qu'il jugera dignes d'être primés. Ces projets primés restent propriété de la Société, avec droit pour elle de les utiliser en tout ou en partie.

En principe, l'auteur du projet primé en premier rang sera chargé de l'étude définitive des plans et de la direction des travaux. Néanmoins, la Société se réserve le droit absolu de désigner pour cela n'importe quel architecte, sans être tenue de fournir aucune explication à cet égard. Dans ce dernier cas, l'auteur du projet primé en premier rang aurait droit à une surprime de 1000 francs.

Chaque concurrent ne peut obtenir qu'un prix.

Les projets seront consignés à la poste, recommandés, à l'adresse de M. le Président de la Société catholique romaine de l'avenue de Rumine, 3, rue du Valentin, Lausanne, avant le 31 juillet 1913,\* à six heures du soir.

Les pièces demandées pour le concours sont :

a) A l'échelle de 1/500, un plan de situation avec l'indication des bâtiments projetés et de l'aménagement du terrain : escaliers, arbres, clôture, etc. Ce plan peut être établi sur le plan officiel remis aux concurrents. Ceux qui préfèrent présenter un plan de situation spécial sont tenus d'y faire figurer très exactement toutes les indications du plan officiel.

b) A l'échelle de 1/200, les plans des divers édifices, de tous les étages, sous-sol et combles compris, les élévations de deux façades au moins de la cure, les coupes des bâtiments et du terrain nécessaires à l'intelligence du projet.

c) Une vue perspective du tout, prise de l'avenue de Rumine.

d) Un court mémoire comprenant le cube réel des constructions, y compris les toitures, sans indication de prix. Le détail des cubes sera clairement exposé, de manière à permettre une vérification rapide.

## Ecole d'ingénieurs de Lausanne.

On nous écrit :

Le Conseil d'Etat a chargé M. A. Paris, ingénieur, d'un cours sur le béton armé. Jusqu'ici, cet enseignement était confié au professeur de ponts métalliques qui, bien que disposant d'un temps très limité, arrivait à traiter les points essentiels. Mais, étant donné l'emploi toujours plus fréquent du béton armé, la Direction de l'Ecole a estimé, d'accord avec le professeur de ponts métalliques, que le moment était venu de donner plus d'ampleur à l'enseignement de ce système de construction et d'en charger un spécialiste. M. Paris, dont les beaux travaux ont été décrits ici même, était tout désigné pour ces fonctions et nous sommes certains que son enseignement sera fructueux. Le nouveau chef du Département de l'Instruction publique, qui a pris l'initiative de la création de ce cours, vient de donner à l'Ecole un premier témoignage de sa sollicitude. Nous nous en félicitons et y voyons un heureux présage.